

**Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse -
Partenariat avec la CAF de Besançon - Signature des avenants et des
conventions Prestations «Animation Collective Familles» et fonction animation
globale et coordination et des conventions «Prestation Accueil de Loisirs -
Accueils de jeunes» - Encaissement des subventions et prestations**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Les Maisons de Quartier de Planoise, Grette/Butte et Montrapon/Fontaine-Ecu interviennent pour mettre en œuvre un projet de développement social sur leur territoire.

Leur rôle de coordination et de chef de file du lien familial et de la mixité sociale est reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon.

La CAF apporte ainsi son concours au développement des équipements et des services de proximité, notamment pour les maisons de quartier municipales, via plusieurs conventions et avenants aux conventions avec cet organisme.

L'intervention de la CAF contribue à réduire les frais de participation des familles en finançant une part importante du fonctionnement des équipements et des services.

1 - Avenants Prestations «Fonction Animation Globale et Coordination» et «Animation Collective Familles»

• Prestation Fonction Animation Globale et Coordination

Les Maisons de quartiers municipales (Planoise, Grette/Butte et Montrapon/Fontaine Ecu) sont agréées «centres sociaux» par la CAF de Besançon pour les quatre missions suivantes :

- 1) un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- 2) un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle,
- 3) un lieu d'animation de la vie sociale,
- 4) un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Cet agrément «centre social» conditionne le versement de la prestation de service «fonction Animation Globale et Coordination».

Afin d'organiser les modalités de versement de la prestation (environ 50 000 € pour chaque Maison de Quartier en 2007), la CAF de Besançon a soumis à la Ville un avenant pour chaque convention en cours.

• Prestation Animation Collective Familles

Complémentaire de la prestation Animation Globale et Coordination, la prestation «Animation Collective Familles» est destinée à soutenir de façon spécifique les actions collectives conduites par les centres sociaux au bénéfice des groupes familiaux.

Ces actions ont pour finalité de renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux et de faciliter la citoyenneté, l'autonomie, les solidarités, les initiatives...

Leurs objectifs sont de mettre en synergie les interventions conduites auprès des familles et de favoriser l'initiative pour que les familles s'organisent et construisent le projet.

Ces actions sont, notamment :

- pour la Maison de quartier de Planoise les séjours familiaux ou les actions en lien avec la Semaine du jeu ;

- pour la Maison de quartier Grette - Butte les séances «l'école expliquée aux parents» ou les sorties familiales ;

- et pour la Maison de quartier Montrapon - Fontaine Ecu les actions du groupe de femmes de Fontaine Ecu ou l'espace parents - enfants.

Cette prestation a été pour mémoire en 2007 à hauteur de 11 202 € pour la Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu, 11 613 € pour Planoise et 11 166 € pour Grette/Butte.

Les actuelles conventions ont pris fin en 2007 pour les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu et Grette/Butte. La CAF doit proposer à la Ville de nouvelles conventions pour la période 2008/2009. Celles-ci seront soumises à l'examen du Conseil Municipal en temps utile. En revanche, pour la Maison de Quartier de Planoise, un avenant de prorogation d'une année est proposé par la CAF afin de faire coïncider la durée de la convention Animation Globale et Coordination avec la convention Animation Collective Familles.

2 - Convention 2008 / Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les accueils de loisirs et de jeunes

Les accueils de loisirs (ex centres de loisirs - CLSH) et de jeunes déclarés peuvent bénéficier d'une aide journalière sous réserve de signature d'une convention entre le gestionnaire du service et la CAF. L'accueil de loisirs est soumis à la législation en vigueur quant à l'accueil et à l'encadrement des mineurs. Il est sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les moins de 6 ans.

L'aide au fonctionnement appelée Prestation de Service Ordinaire est égale à 30 % du prix de revient journalier, dans la limite du prix plafond indiqué chaque année par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le montant maximum de la prestation de service a ainsi été réévalué en novembre dernier rétroactivement à 0,43 € par heure au 1^{er} janvier 2007.

Les Maisons de quartiers municipales (Planoise, Grette - Butte et Montrapon - Fontaine Ecu) ont depuis quelques années créé des accueils de loisirs :

MAISONS DE QUARTIER	Planoise	Grette Butte	Montrapon Fontaine Ecu
CHAMP DE LA JEUNESSE			
<i>Accueil de loisirs vacances été</i>	<i>5-12 ans 13-17 ans</i>	<i>6 -17 ans</i>	<i>6 - 14 ans</i>
<i>Accueil de loisirs petites vacances</i>	<i>5-12 ans</i>	<i>6 - 17 ans</i>	<i>6 - 14 ans</i>
<i>Accueil de loisirs mercredi</i>		<i>6 - 17 ans (après - midi)</i>	<i>6 - 14 ans</i>

Ces accueils de loisirs organisent également selon les périodes et projets éducatifs des séjours courts intégrés aux accueils.

Fin 2007, la CAF a dénoncé les conventions en cours pour rédiger une nouvelle convention cette fois-ci annuelle, à partir de 2008.

A noter que les familles peuvent bénéficier également de bons CAF «Aide au Temps Libre» qui réduisent leur participation initiale aux accueils de loisirs.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- les avenants à la convention centre social «Fonction Animation globale» et Coordination à passer avec la CAF pour les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Planoise,

- l'avenant à la convention «Animation Collective Familles» à passer avec la CAF pour la Maison de Quartier de Planoise,

- les conventions de renouvellement «Animation Collective Familles» à passer avec la CAF pour les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu et Grette/Butte dès leur réception,

- les conventions 2008 de «prestation de Service Ordinaire - Accueil de Loisirs - Accueil de Jeunes» à passer avec la CAF pour les Maisons de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Planoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.